



**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 19 juin 2025**  
Publié le 27/06/2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 juin 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents :**

Mme Elise AEBISCHER (à compter de la question n° 4), M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4 et jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 6), M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Benoît CYPRIANI (à compter de la question n° 4), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Nadia GARNIER, M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 11 et à compter de la question n° 13 incluse), M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n° 4), Mme Valérie HALLER (à compter de la question n° 4), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 6), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 12), Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6 et jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 68 incluse)

**Secrétaire :**

Mme Pascale BILLEREY

**Étaient absents :**

M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 12), Mme Frédérique BAEHR, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 69), Mme Nathalie BOUVET (à compter de la question n° 69), M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n° 69), Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 12), Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 69), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Saïd MECHAI, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 5 incluse et à compter de la question n° 69), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, Mme Claude VARET, Mme Christine WERTHE (à compter de la question n° 69), Mme Marie ZEHAF

**Procurations de vote :**

Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Frédérique BAEHR à Mme Pascale BILLEREY, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Julie CHETTOUH à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 3 incluse et à compter de la question n° 6), M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Benoît CYPRIANI à Mme Lorine GAGLILOLO (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Sébastien COUDRY (pour la question n° 12), Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Aurélien LAROPPE à M. François BOUSSO, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Saïd MECHAI à M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à M. Gilles SPICHER, Mme Juliette SORLIN à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 15 incluse) et à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 16), Mme Claude VARET à Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6 et jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Sylvie WANLIN à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 16), Mme Marie ZEHAF à M. André TERZO

**OBJET :** 46 - Echange de terrains avec M. Daniel BALLET – Chemin d'Avanne à Velotte

Délibération n° 007992

## Echange de terrains avec M. Daniel BALLET – Chemin d'Avanne à Velotte

**Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire**

	Date	Avis
Commission n° 2	03/06/2025	Favorable unanime

### Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'inviter le conseil municipal à se prononcer sur un échange de terrains avec M. Daniel BALLET chemin d'Avanne à Velotte. Les parcelles à acquérir dans le cadre de cette transaction supportent 600 m<sup>2</sup> de serres et un puits. Elles permettront de développer un projet agricole de maraîchage.

Dépense : 24 452 €

La Ville de Besançon est propriétaire des parcelles cadastrées sections LN n° 69, LO n° 31 et LO n° 177 d'une contenance totale de 2 408 m<sup>2</sup> situées chemin d'Avanne à Velotte, en face de la Station d'Épuration de Port Douvot. Ces Parcelles ont été acquises dans le cadre de la valorisation des espaces naturels et de la protection des collines de la commune.

M. Daniel BALLET est propriétaire des parcelles cadastrées section LO 53 et LO 56 d'une contenance totale de 2 171 m<sup>2</sup>. Ces parcelles, entourées de terrains communaux, supportent deux tunnels maraîchers de 600 m<sup>2</sup> ainsi qu'un puits.

La collectivité a dernièrement sollicité M. Daniel BALLET afin de procéder à un échange de terrains. Cet échange permettra :

- un remembrement foncier,
- une location des serres, du puits et de leur terrain d'assiette au profit du collectif de maraîchers « Commun Jardin ».

Pour information, la Ville de Besançon a signé en 2024 avec l'association « Commun Jardin » un Contrat de Prêt à Usage afin de lui mettre à disposition une surface de 10 913 m<sup>2</sup>. Ces terrains sont situés à proximité des parcelles que la commune envisage d'acquérir à M. Daniel BALLET.

Le projet conduit par l'association « Commun Jardin » apparaît pertinent pour la collectivité au regard des objectifs poursuivis en matière de développement agricole, à savoir :

- production biologique et respect du milieu naturel,
- commercialisation en circuit court, en lien direct avec le territoire,
- dimension éducative et accompagnement des habitants pour une reconnexion avec la terre,
- dispositif collectif capable d'intégrer de nouveaux porteurs de projets : adaptabilité du projet, forme et périmètre d'action potentiellement évolutif.

Conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a saisi la Direction Immobilière de l'Etat pour obtenir l'estimation de la valeur vénale des biens échangés. Cette estimation en date du 1er avril 2025 a fixé la valeur vénale de la soulte que la commune doit verser à 24 452 € (7000 € pour le puits et 17452 € pour les serres).

Les termes de la transaction sont les suivants :

- La Ville de Besançon cède les parcelles cadastrées sections LN n° 69 et LO n° 31 et n° 177 d'une contenance totale de 2 408 m<sup>2</sup>,
- en échange M. Daniel BALLET cède les parcelles cadastrées section LO n° 53 et n° 56 d'une contenance totale de 2 171 m<sup>2</sup>,
- une soulte de 24 452 € sera versée par la commune, conformément à l'estimation de la Direction Immobilière de l'Etat, pour indemniser le puits et les 600 m<sup>2</sup> de tunnels maraîchers existants,
- frais d'acte notarié à charge de la collectivité.

Les parcelles cédées sont enregistrées à l'inventaire sous le numéro BAT-P00211.

La dépense sera imputée sur la ligne 21.515.2111.00501.30100.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **approuve cet échange avec M. Daniel BALLET aux conditions ci-dessus énoncées,**
- **autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié correspondant.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention\*: 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

La Secrétaire de séance,



Pascale BILLEREY  
Conseillère Municipale Déléguée

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Anne VIGNOT